

## COMMUNIQUÉ

**Conférence de presse à l'Assemblée nationale  
sur la recommandation de la Commission d'examen des pratiques commerciales  
sur les marques des distributeurs (MDD)**

**Mercredi 7 juillet à 11h30**

**(4, rue Aristide Briand)**

La Commission d'examen des pratiques commerciales, présidée par **Catherine Vautrin**, Vice-présidente de l'Assemblée nationale, présentera la recommandation qui a été adoptée sur les marques des distributeurs **le mercredi 7 juillet à 11h30, dans la salle des conférences de presse de l'Assemblée nationale**, en présence notamment de **la FCD, de l'ANIA, et de l'ILEC**.

Cette recommandation est la 1<sup>ère</sup> d'une série qui permettra à la CEPC, en charge des relations commerciales et de l'application de la LME, de mettre en place des recommandations de bonnes pratiques entre les distributeurs et les industriels.

Les marques de distributeurs sont conduites à jouer un rôle important dans les relations entre producteurs et distributeurs. Ainsi, entre 1993 et 2008, la part de marché de l'ensemble des produits sous MDD a été multipliée par deux passant de 17 à 34 %, surtout dans les secteurs des produits surgelés, et des produits frais. En 2008, les produits MDD ont été produits pour 57 % par des PME françaises.

► *Pour toute demande d'informations supplémentaires, vous pouvez contacter le bureau de Catherine Vautrin à l'Assemblée Nationale :*

*Perrine Lebrun 01 40 63 56 39 / 06 17 35 17 72 plebrun@assemblee-nationale.fr*

*Catherine Vautrin est député de la Marne, Vice-présidente de l'Assemblée Nationale.*

*Retrouvez l'actualité de Catherine Vautrin sur son site : <http://www.catherine-vautrin.fr>*